PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE VAILLAC

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne

1:6 381

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE BLARS

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne

1:7 681

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE CANIAC-DU-CAUSSE

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

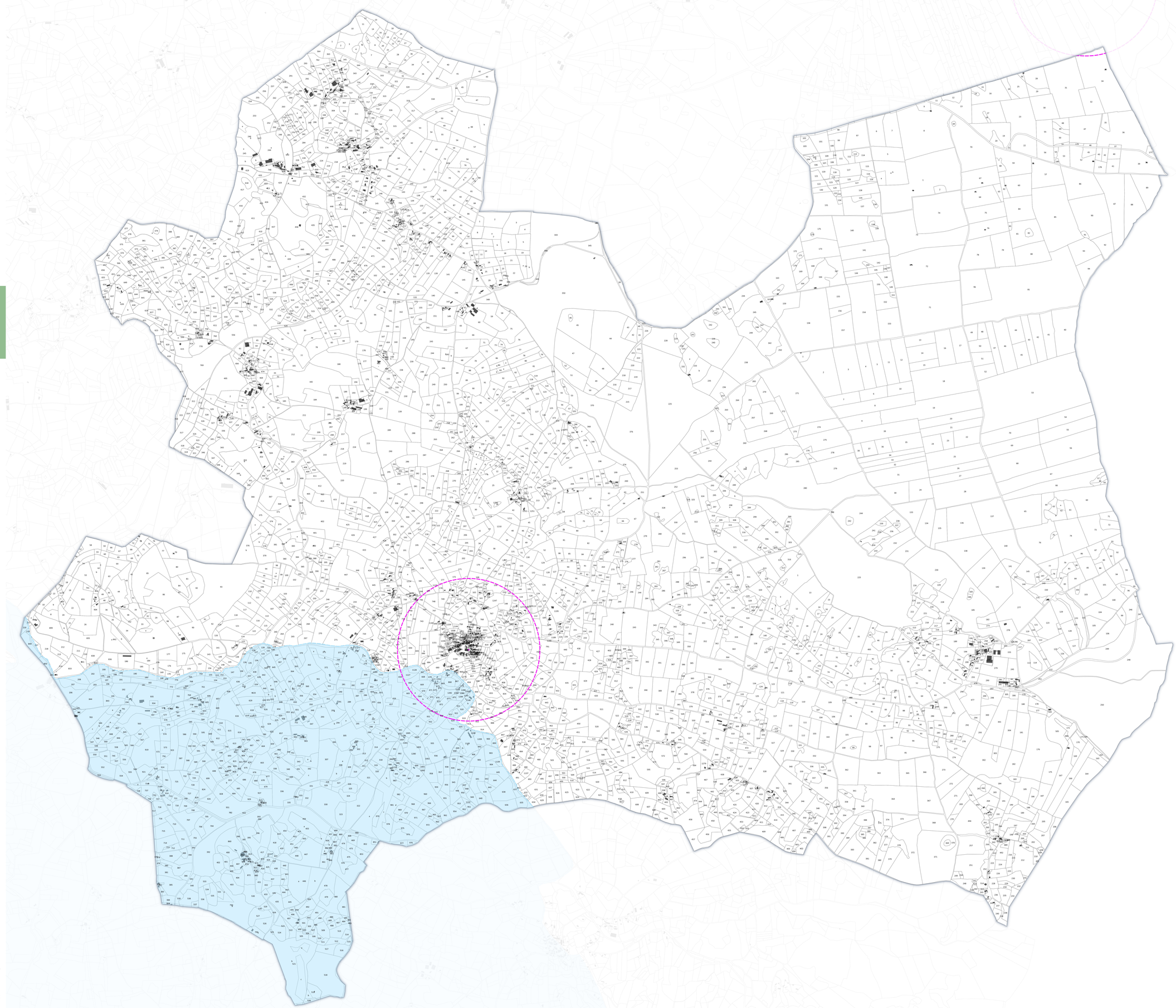
Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:8 515

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE BEAUMAT

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne

1:6 032

0 200 400 m

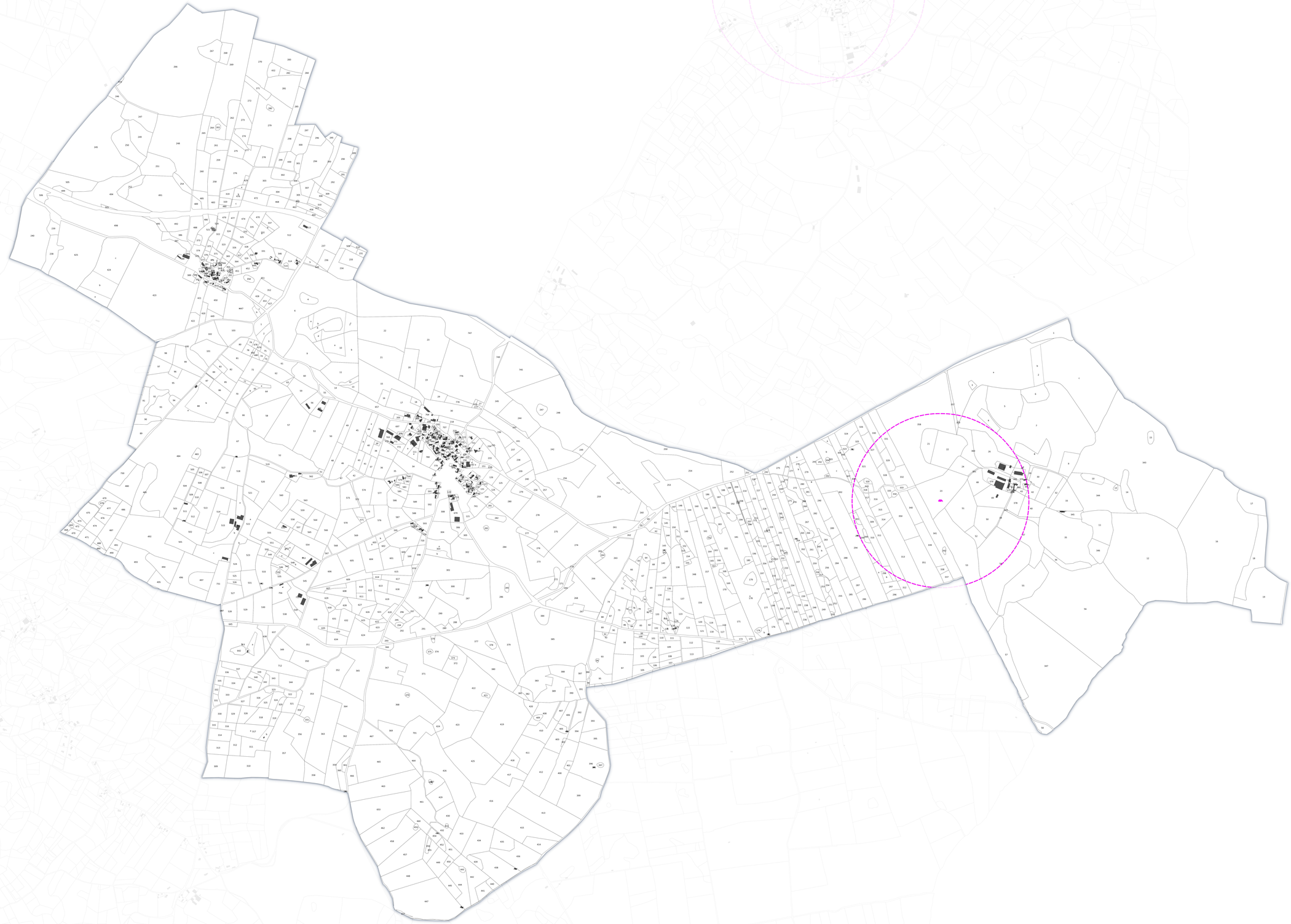
PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE FONTANES-DU-CAUSSE

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne

1:7 707

0 200 400 m

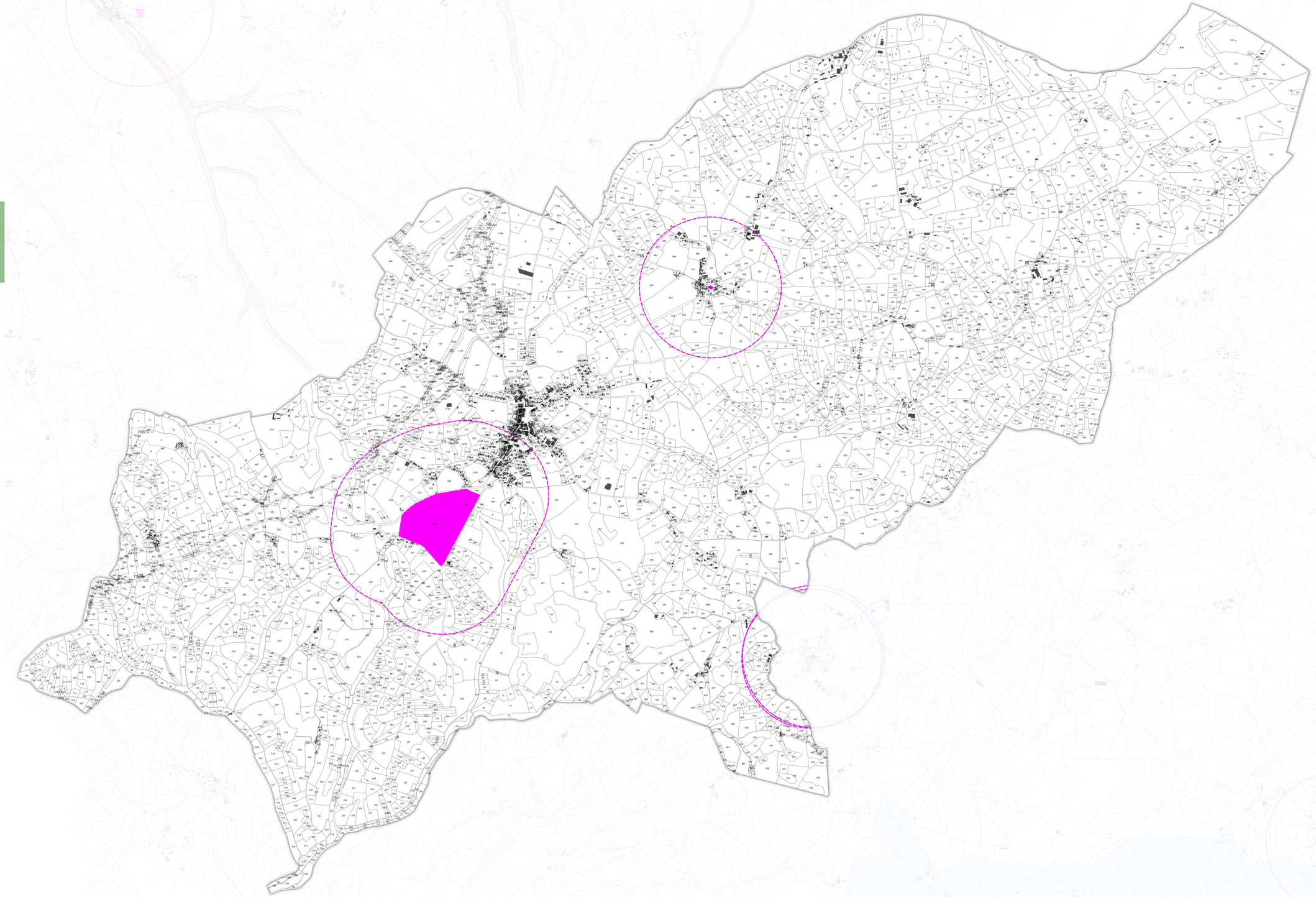
PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE LABASTIDE-MURAT

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne

1:9 783

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE SOULOMES

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

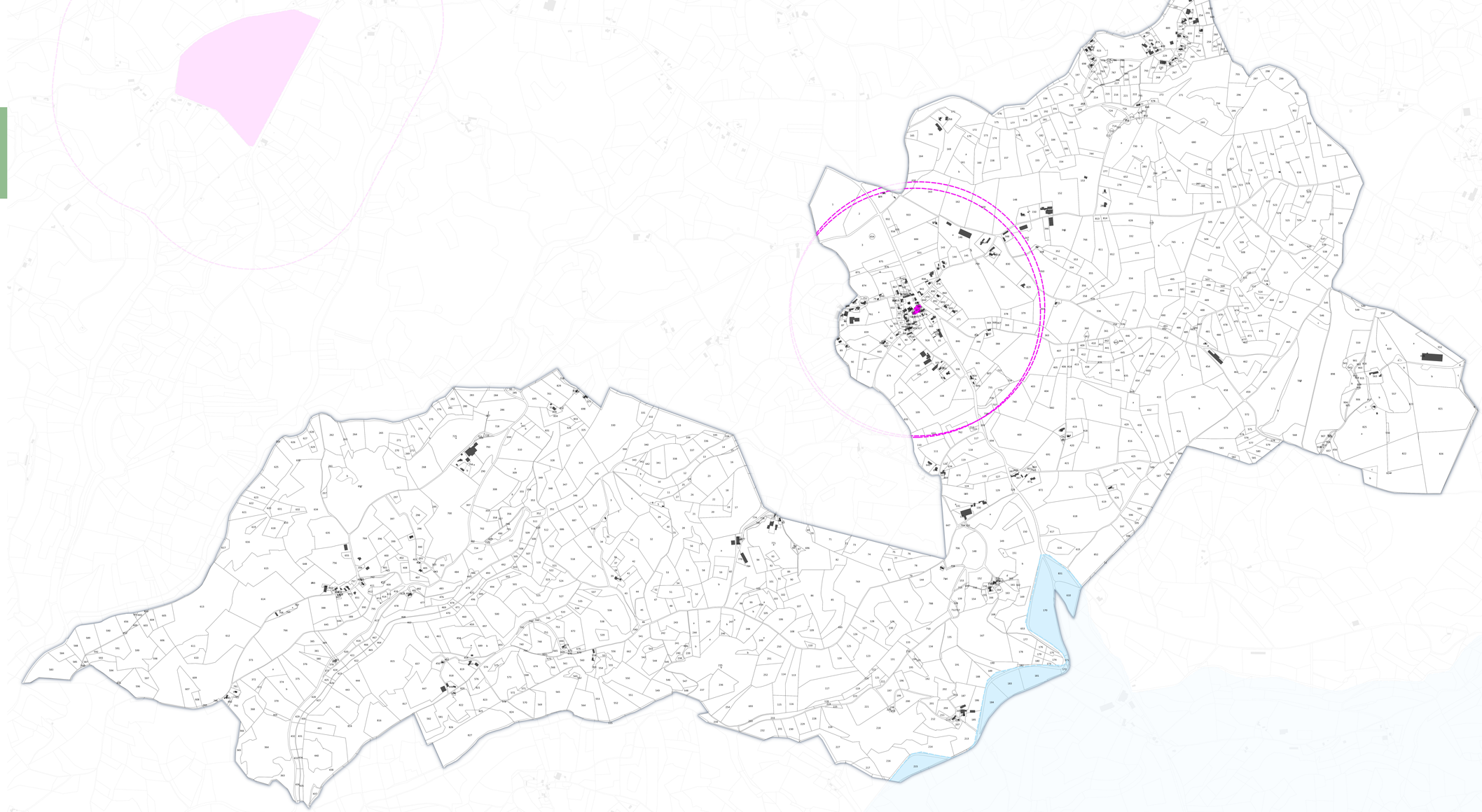
Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:6 156

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-LA-VALLEE

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

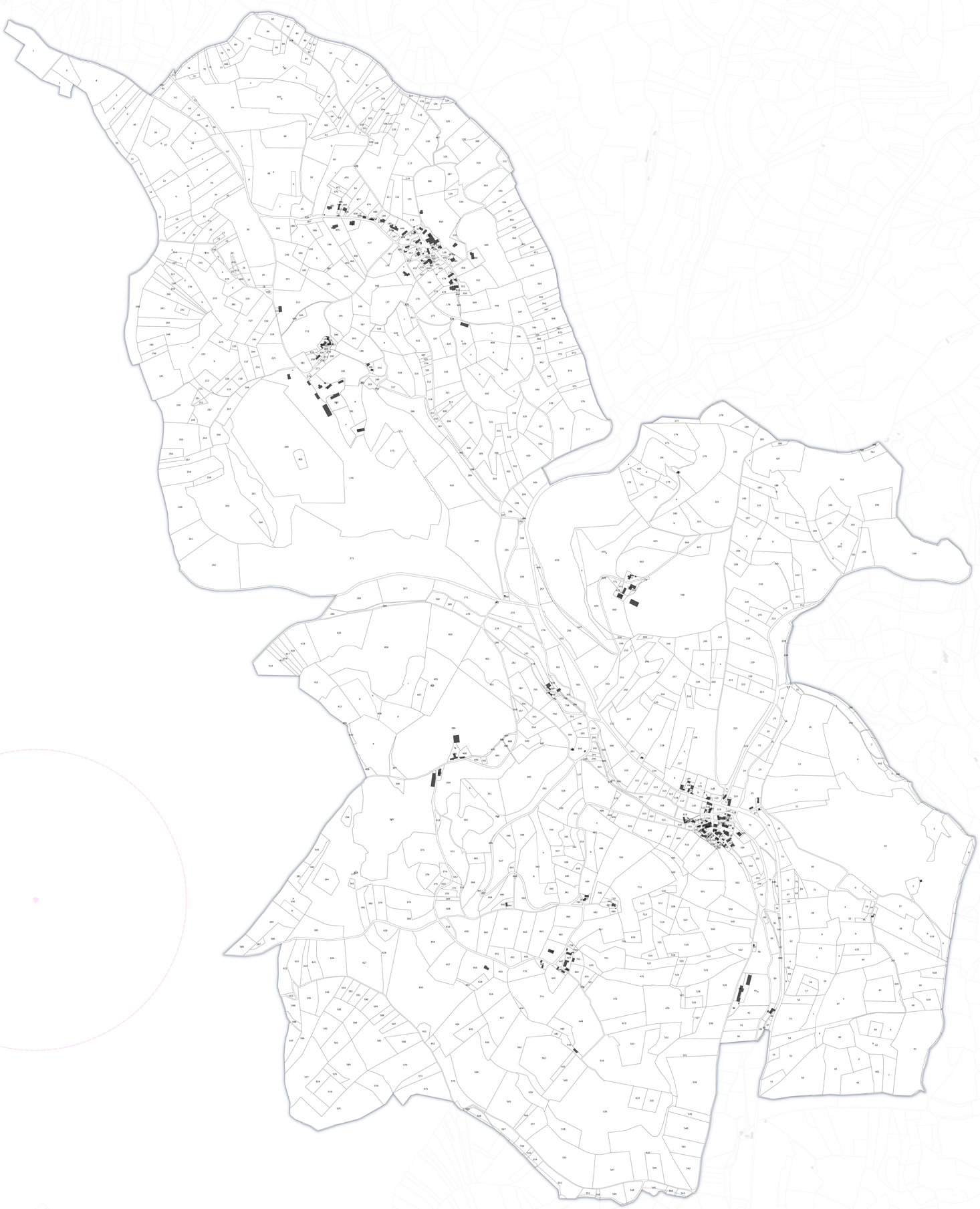
Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:4 892

0 200 400 m

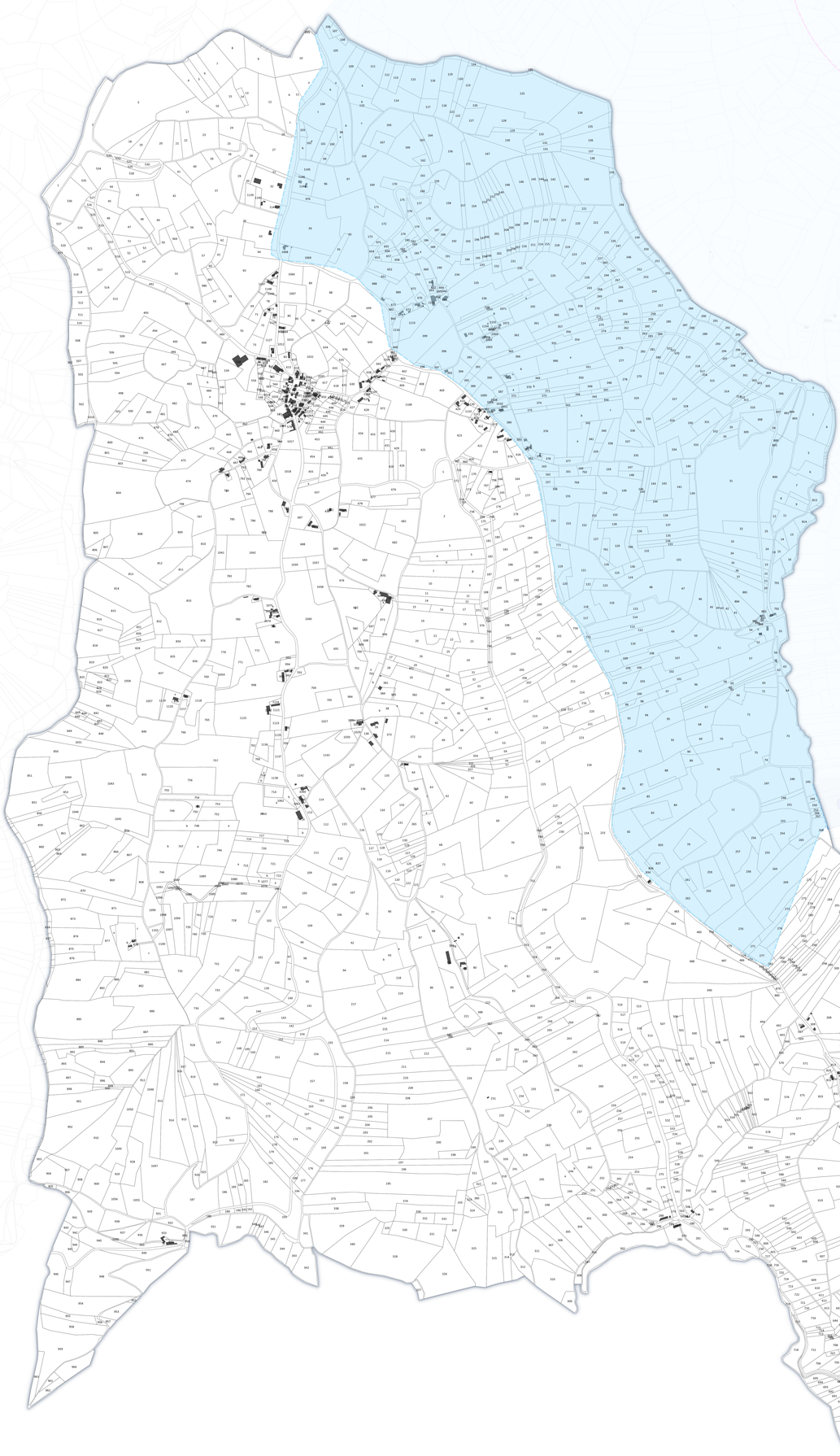
PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE CRAS

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne

1:5 620

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE FRAYSSINET

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

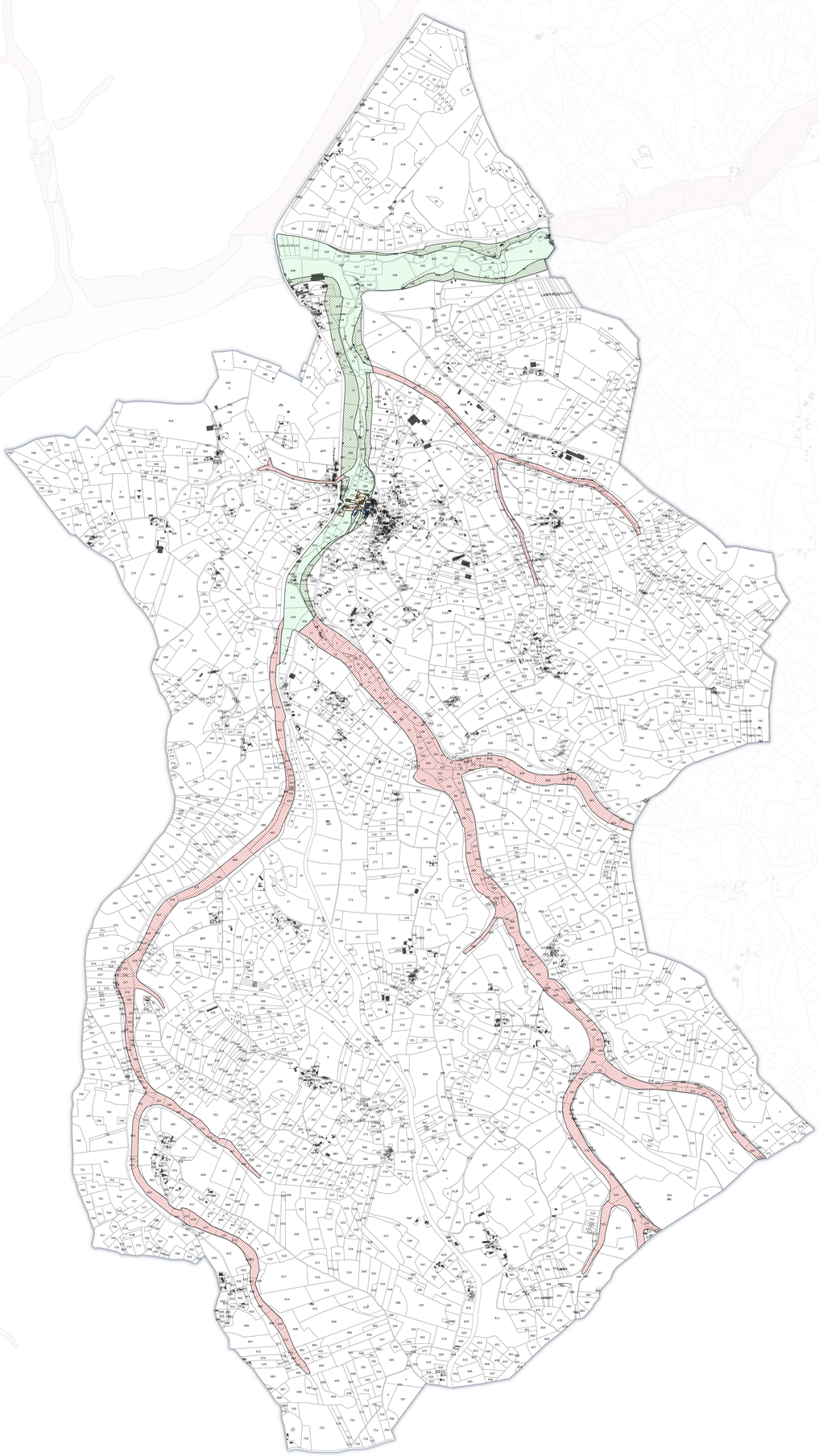
Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:8 860

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE GINOUILLAC

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

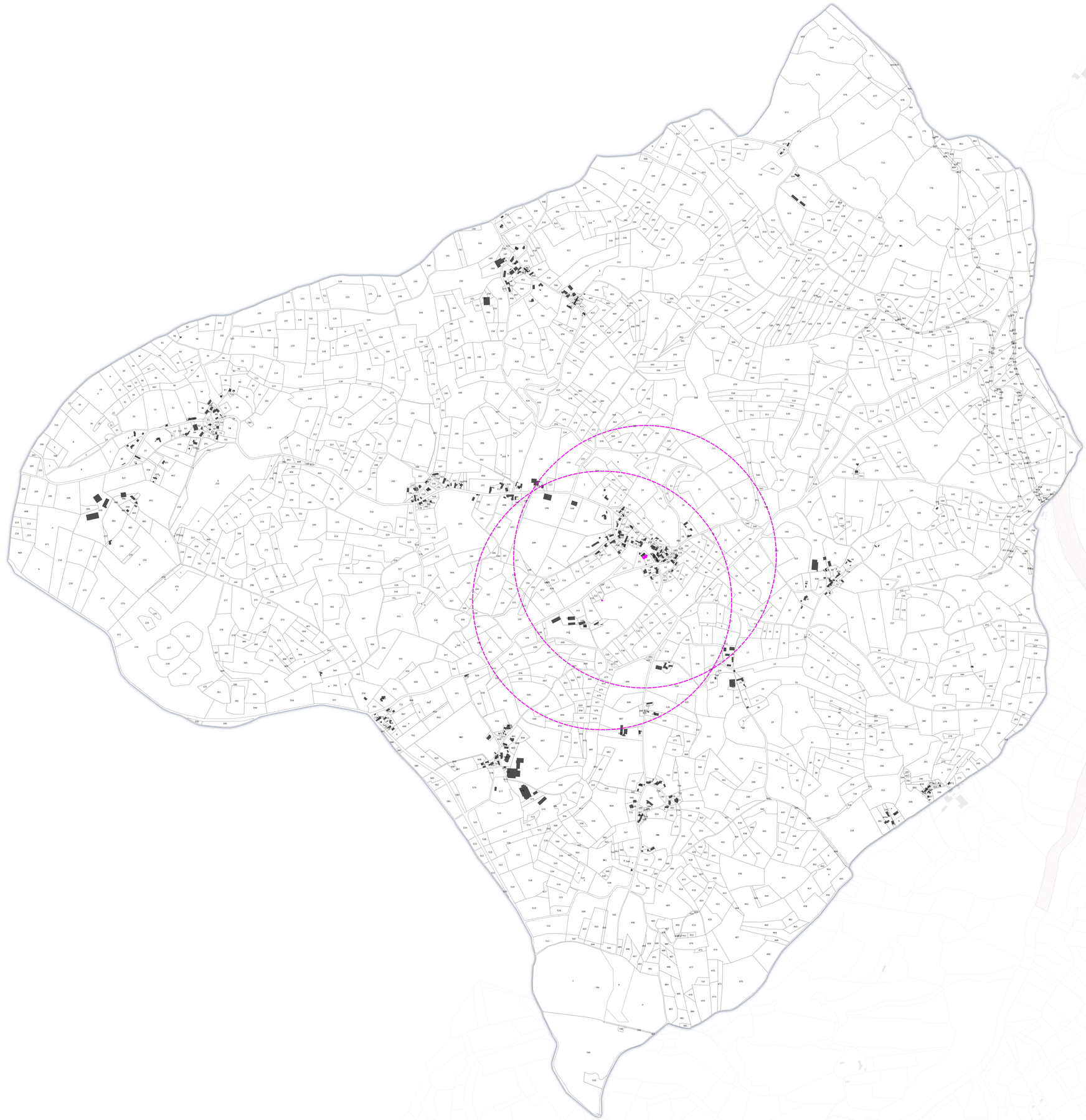
Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:5 233

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE LAUZES

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)

- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)

- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)

- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

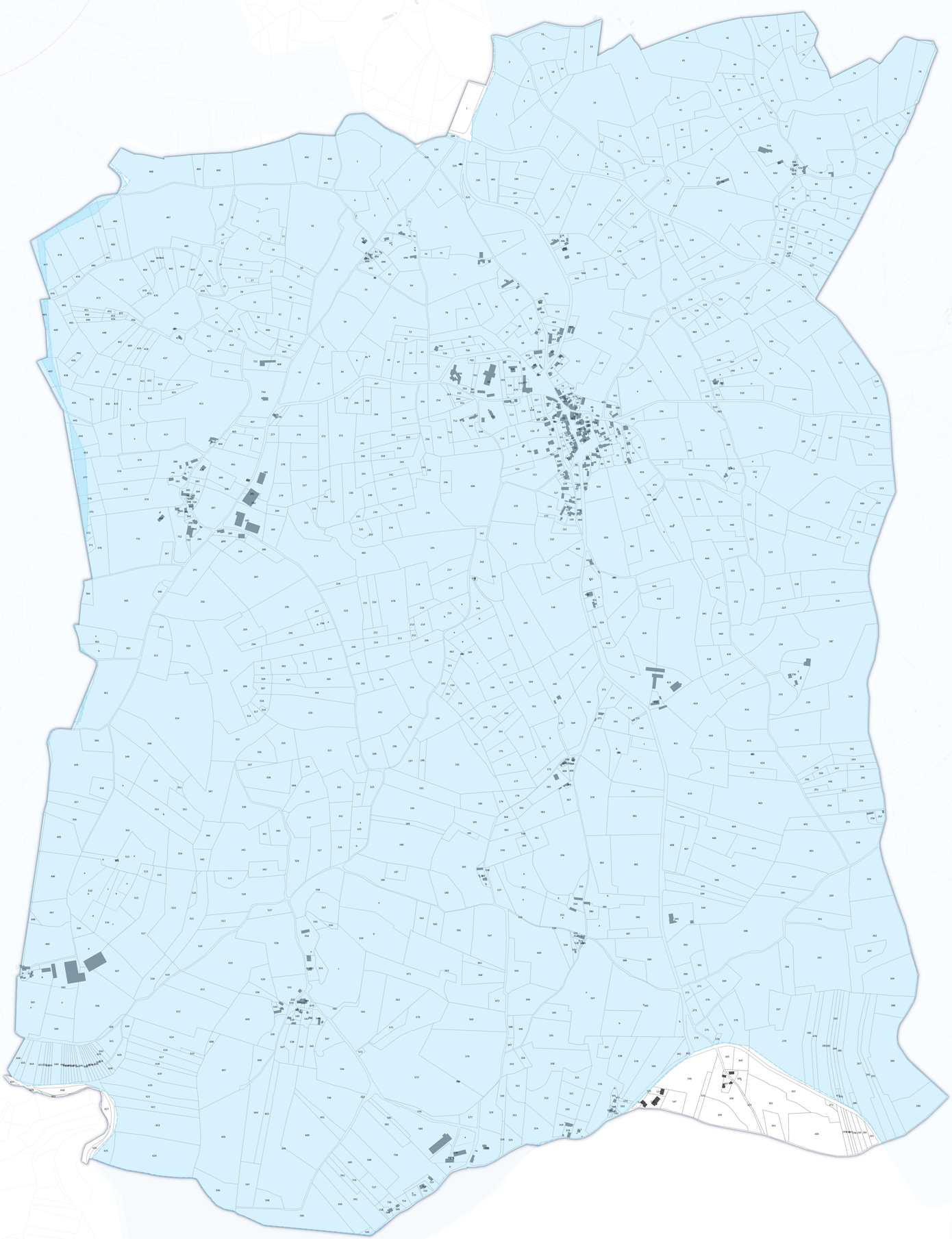
AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales

- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre

- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:3 973

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE LENTILLAC-DU-CAUSSE

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

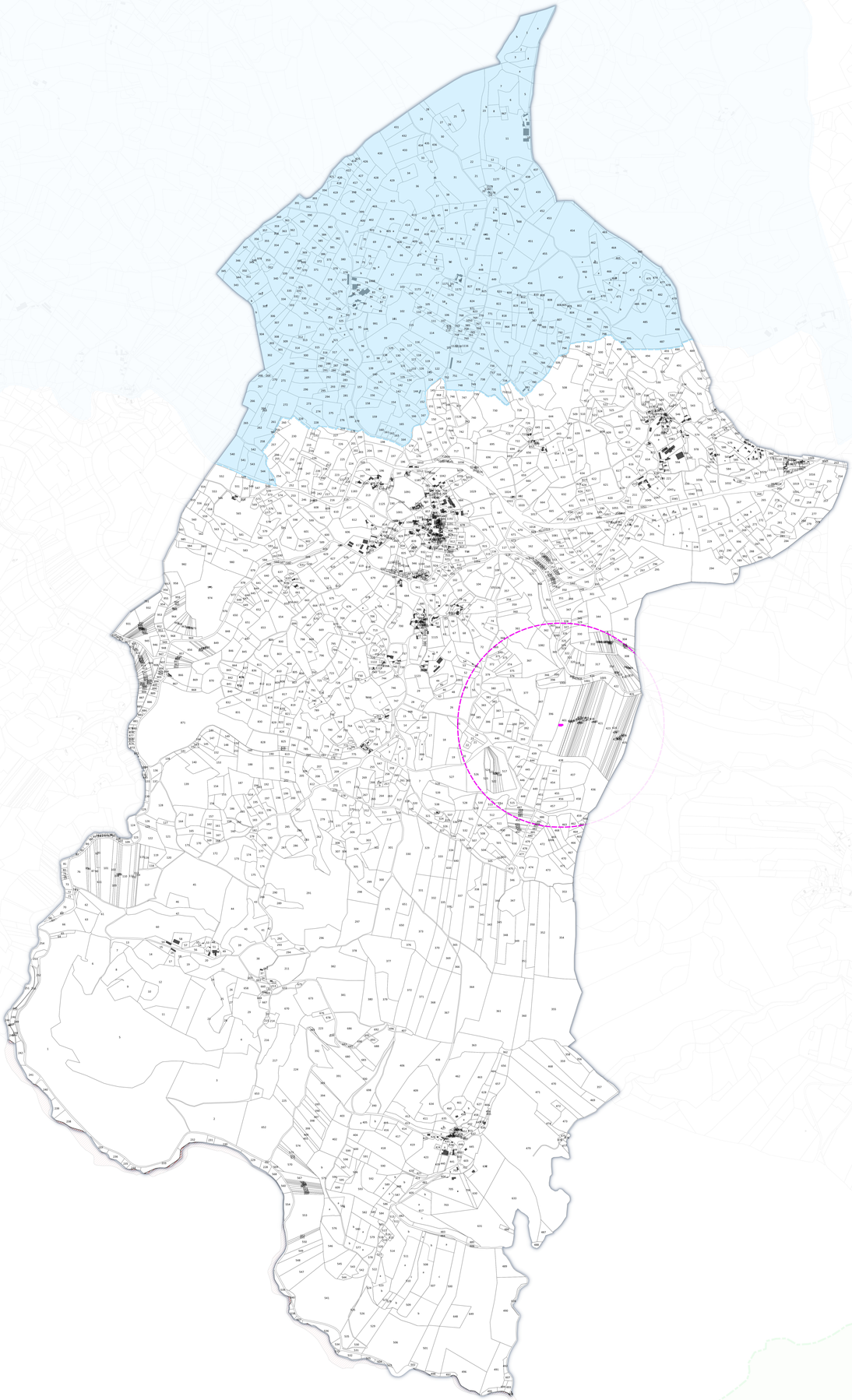
Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:8 335

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-CERNIN

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne

1:6 131

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-VERS

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

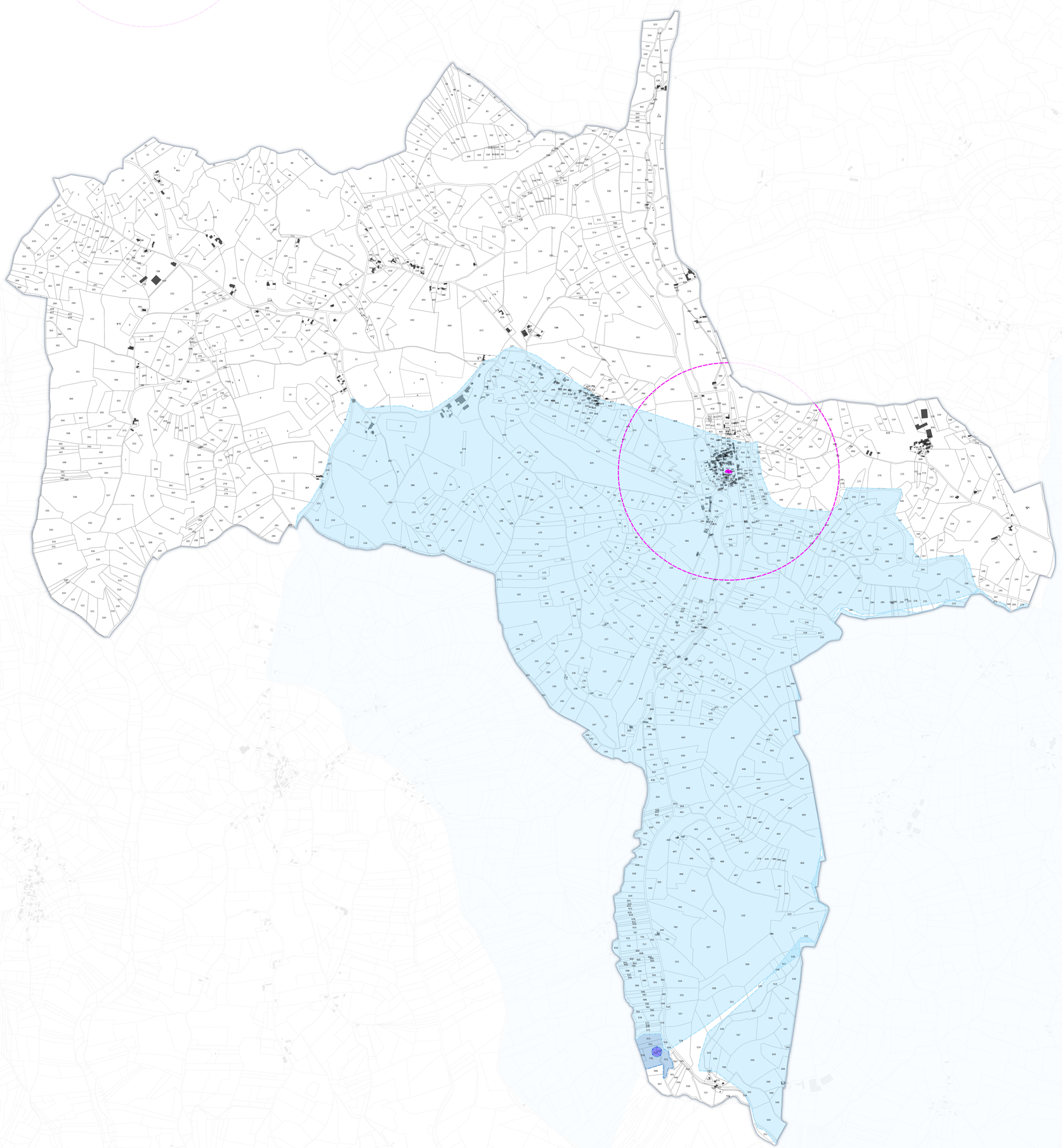
Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:6 423

0 200 400 m

Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE LUNEGARDE

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

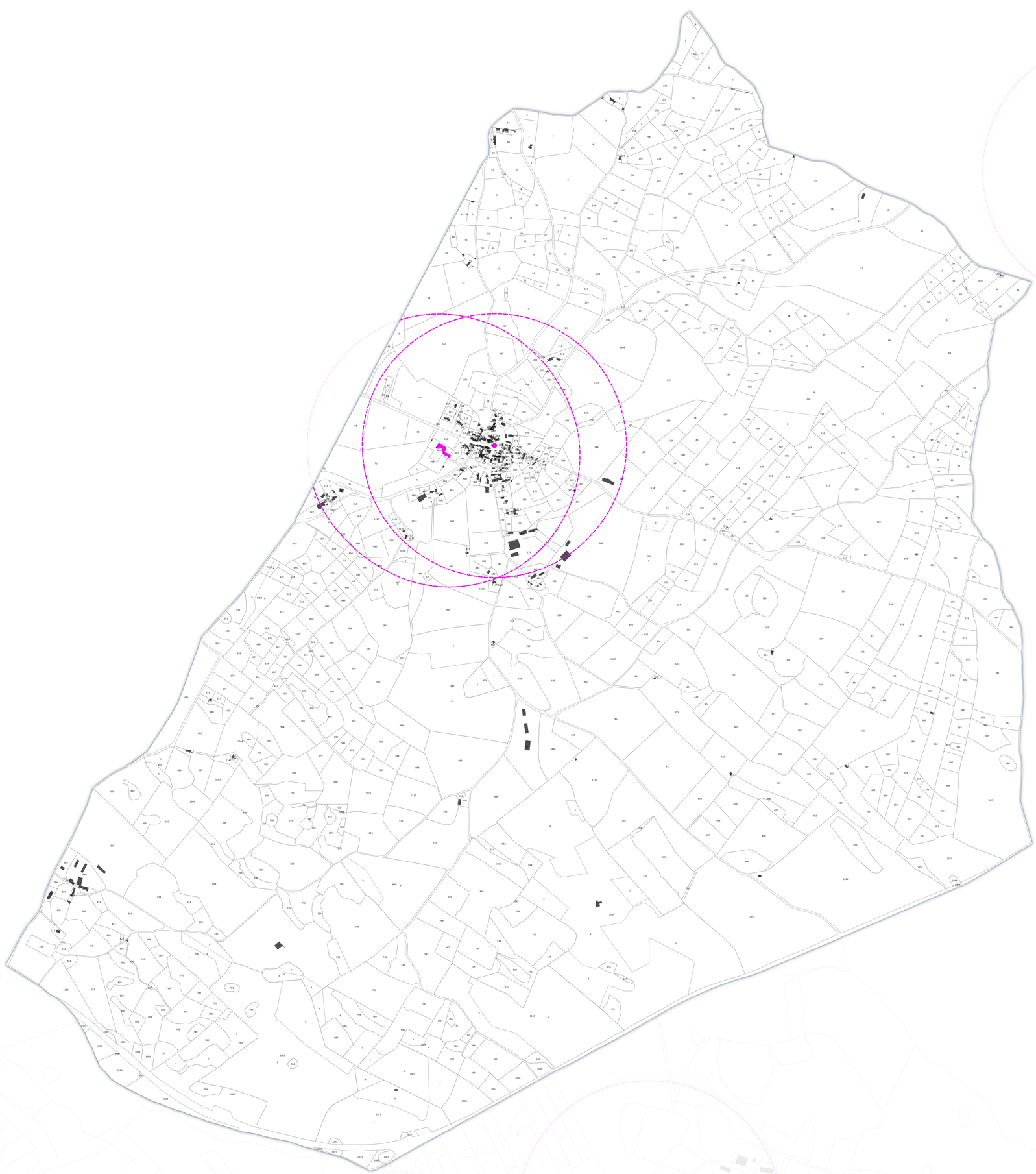
Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:5 427

0 200 400 m

Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTFAUCON

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

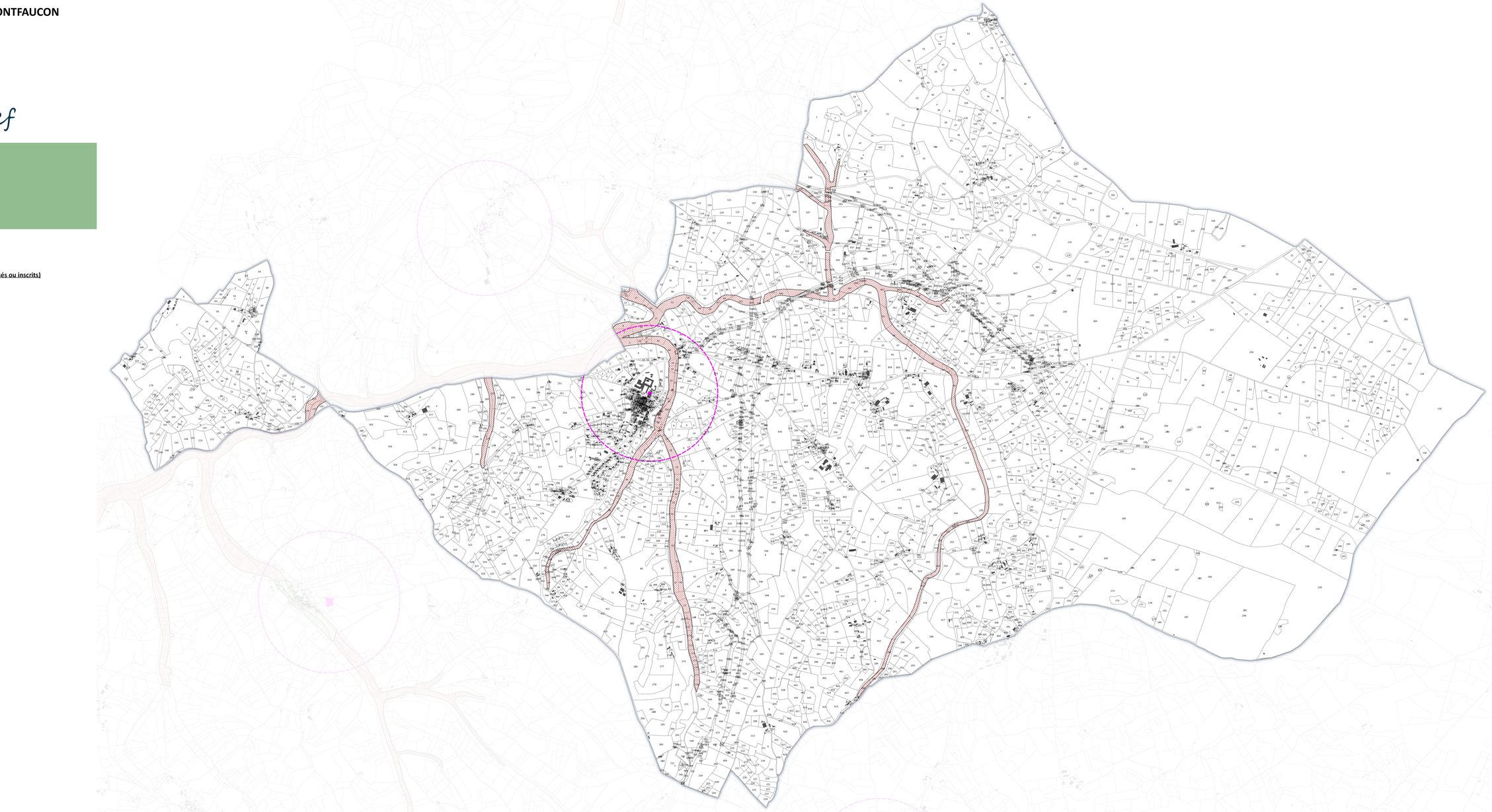
Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:10 791

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE NADILLAC

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)

- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)

- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)

- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

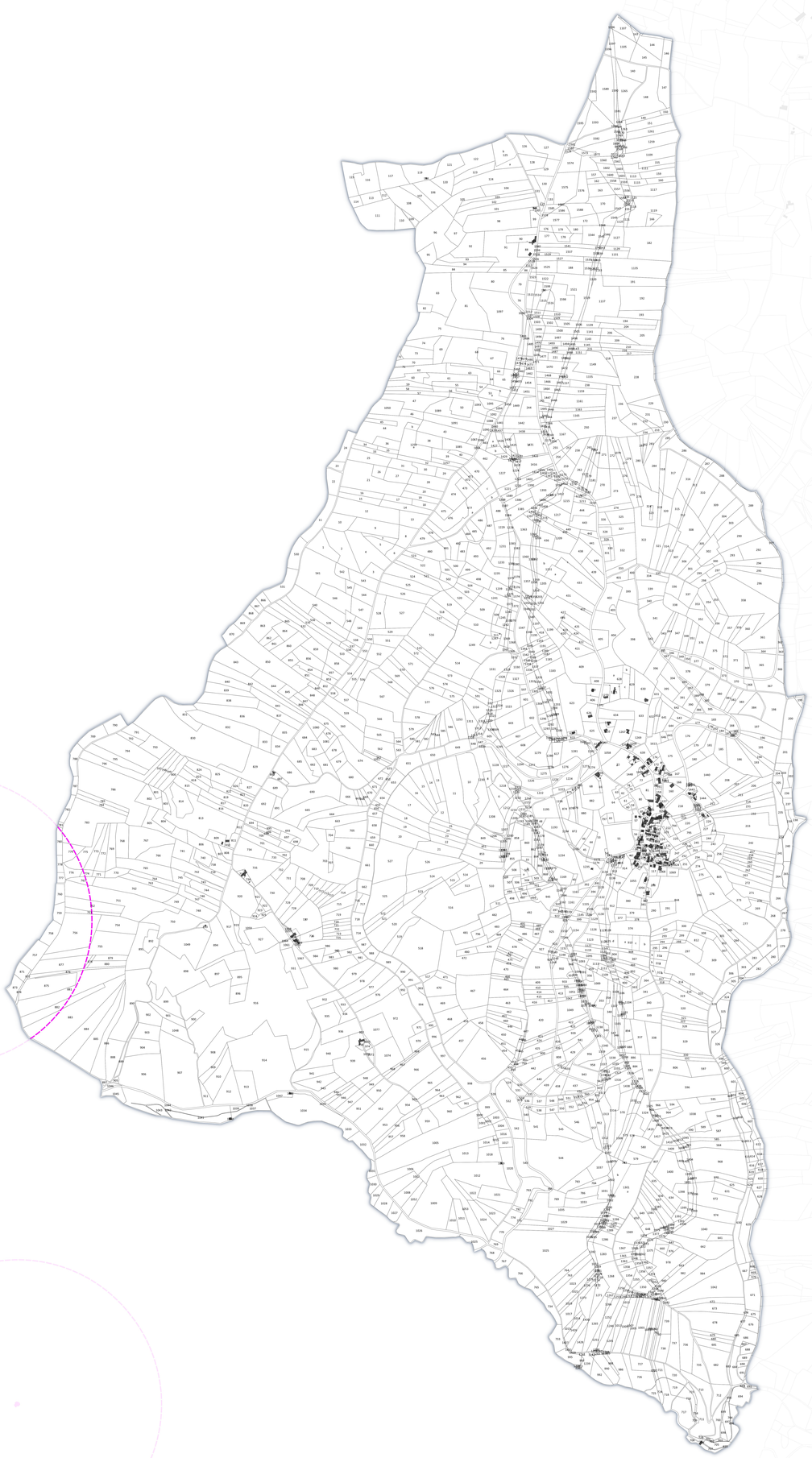
AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales

- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre

- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:6 142

0 200 400 m

Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE ORNIAC

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne

1:9 061

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE SABADEL-LAUZES

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)

- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)

- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)

- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

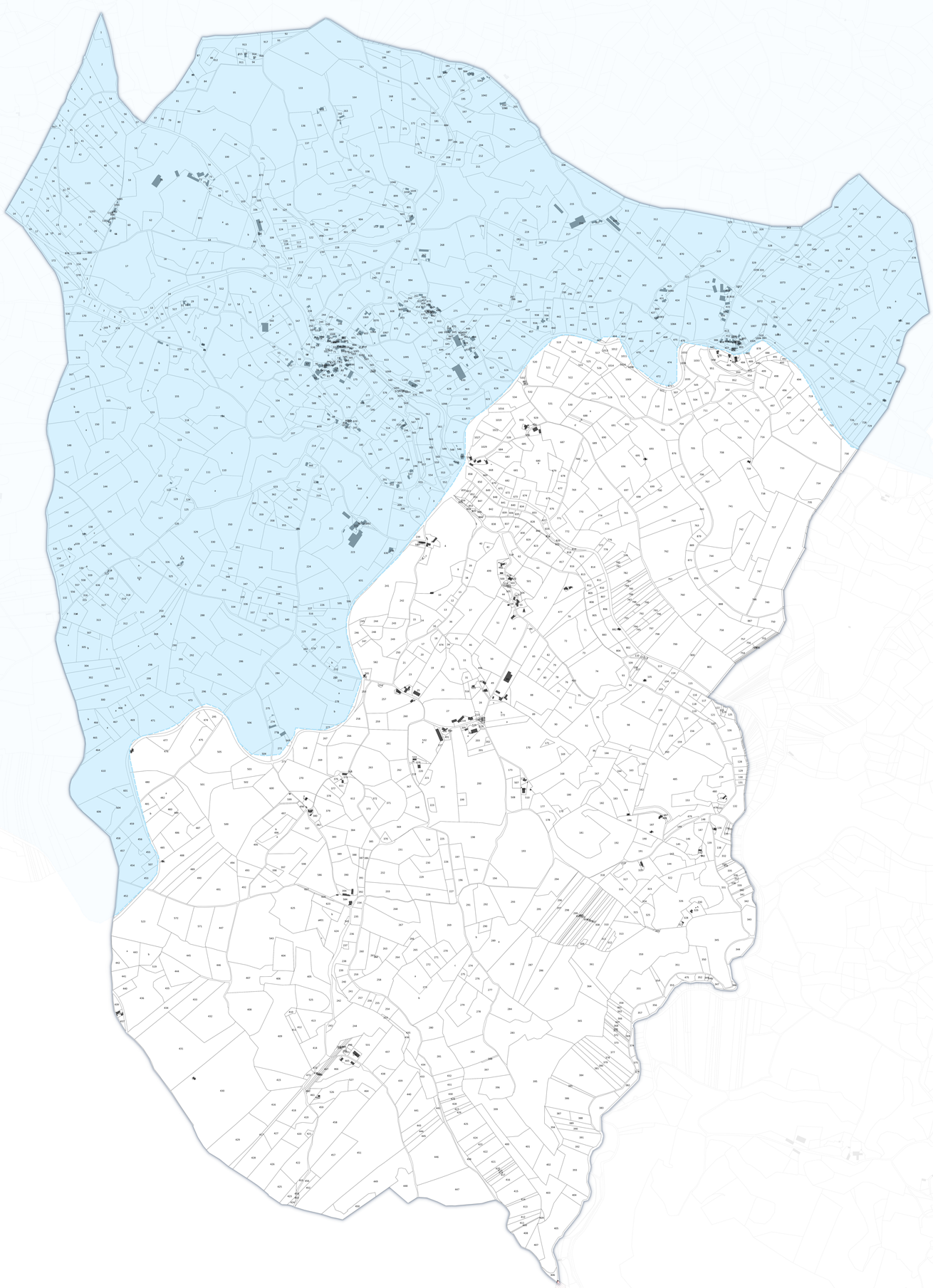
AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales

- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre

- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:5 276

0 200 400 m

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE SENAILLAC-LAUZES

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)
- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)
- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre
- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne

1:8 780

0 200 400 m

Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat

PLUi DE LA CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

PIECE 6.4 : ANNEXES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE SENIERGUES

Prescription	09 décembre 2013
Débat sur le PADD	22 juin 2017
Arrêt	06 août 2019
Enquête publique	du 03 février au 07 mars 2021
Approbation	16 décembre 2021

relief urbanisme

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 Servitude pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits)

- Monument historique (classé ou inscrit)
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

AC2 Servitude de protection des sites (inscrits ou classés)

- Site inscrit ou classé

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)

- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Bleue
- Zone Vert Clair (V1)
- Zone Vert Foncé (V2)

Servitudes relatives à l'alimentation en eau potable

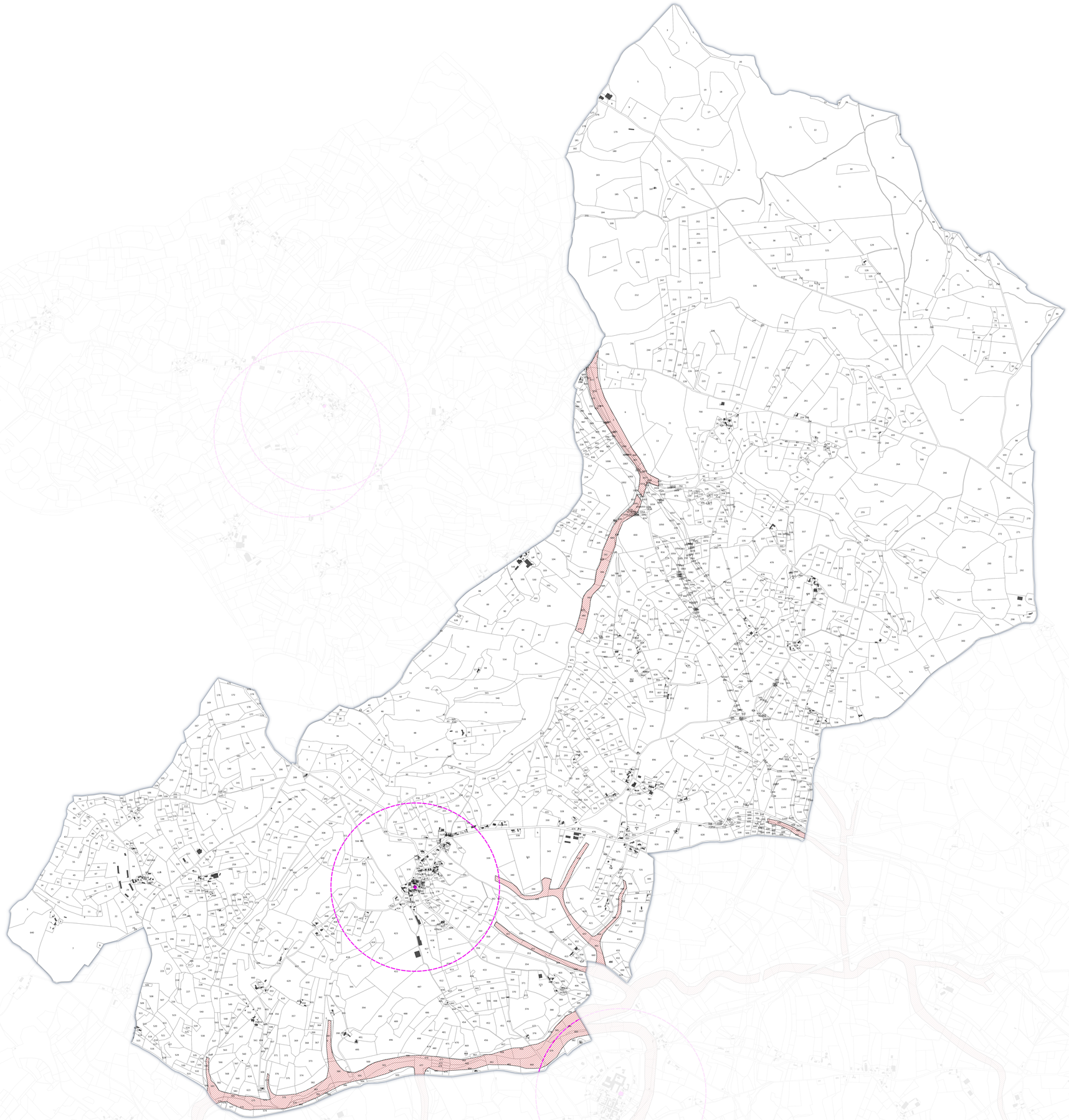
AS1 Périmètres de protection des eaux potables et minérales

- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Périmètre de protection étendu (PPE)

Cadastre

- Bâtiments
- Subdivisions fiscales
- Parcelles

Servitudes non cartographiées s'appliquant sur le territoire :
- Servitude PT1 : protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2LH : protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne



1:8 151

0 200 400 m